



La dernière réunion d'INFO syndicale du SNUipp-FSU s'est tenue ce matin à Antibes. Les militant-es du SNUipp-FSU se sont déployé-es durant la période dans tout le département pour aller à la rencontre des collègues avec 11 réunions proposées.

MERCI aux présent-es pour leur participation active et la richesse des débats !
Restons soudé-es, solidaires ... et motivé-es
pour ensemble faire progresser nos causes légitimes.
2ème série de réunions d'infos syndicales courant Mars/Avril 2020

Avec le SNUipp et la FSU, continuons à créer et renforcer **le collectif** !

C'est décidé, je me syndique !

Se syndiquer pour l'année scolaire 2019/2020 en cliquant [ICI](#).

Cliquez ici pour adhérer en ligne

Téléchargez le bulletin d'adhésion [ici](#)

Lettre du SNUipp-FSU n°18

Sommaire : Les "midis" du SNUipp-FSU, Grève retraite, Audience Ministère, Education prioritaire, Formation, 108 h, CHSCT, Salaires, Retraite, Enseigner à l'étranger



Les "déjeuners" du SNUipp-FSU 06

Le SNUipp-FSU 06 vient à votre rencontre dans votre école à l'occasion de la pause méridienne ou au goûter pour discuter à bâtons rompus de vos préoccupations du moment : carte scolaire, rythmes scolaires, questions éducation (plus de maîtres de classes, nouveaux cycles, maternelle, etc.), mouvement, carrière, etc.

Rien n'est tabou : tous les sujets sont pertinents ! N'hésitez pas à nous contacter !

Lire ICI



Retraites : grève le 5 décembre !

Dans un communiqué daté du 16 octobre, La CGT, la FSU, FO, Solidaires et quatre organisations de jeunesse appellent à la mobilisation contre le projet de réforme des retraites par points et pour une amélioration du système actuel, solidaire et intergénérationnel.

Lire le communiqué



RASSEMBLEMENT Unitaire le **MERCREDI 6 novembre, 11h30, devant le Rectorat NICE**

Après l'onde de choc, déclenchée par le suicide de Christine Renon, qui a traversé la profession

Rassemblement devant le rectorat à 11h30 avec audience demandée à l'IA.

Cette mobilisation, initiée par le SNUipp-FSU, s'inscrit dans un cadre national à l'occasion du CHSCT ministériel obtenu par le FSU ce même jour.

Dans tous les départements, des actions similaires sont donc initiées.

Les mots d'ordre de la mobilisation sont :

- + l'amélioration globale des conditions de travail dégradées par la densification constante du métier
- + l'arrêt des pressions hiérarchiques ressenties, visant au formatage des pratiques enseignantes et à la remise en cause de la liberté pédagogique
- + des mesures d'urgence pour la direction d'école (**15 mesures urgentes pour la direction d'école**)

**"M. le ministre, Laissez-nous travailler,
Faites-nous enfin confiance !"**

Rassemblement unitaire (SNUipp-FSU, SNES-FSU, CGT Education, SE Unsa, Snalc)



Les secrétaires généraux du SNUipp—FSU ont été reçus à leur demande par le ministre, lundi 14 octobre après-midi. Au programme les conditions de travail en général et plus particulièrement la question de la direction et du fonctionnement de l'école.

Les représentants du syndicat ont porté la voix de la profession qui s'est exprimée fortement le 3 octobre dernier dans les différentes mobilisations suite au décès de

Christine Renon. Les co-secrétaires généraux du SNUipp-FSU ont rappelé l'urgence d'agir sur la question de la direction et du fonctionnement de l'école avec l'octroi de temps de décharges, d'une aide au fonctionnement de l'école et la possibilité de prendre de suite **15 mesures d'urgence**. La discussion a également porté sur les nécessaires améliorations du métier pour l'ensemble des enseignantes et des enseignants qui sont également soumis à des injonctions et des pressions administratives en tous genre.

Les réponses du ministre

Si le ministre s'est montré particulièrement désireux d'aplanir les divergences, il a aussi nié, contre l'évidence, toute volonté d'imposer, de prescrire ou de mener une politique verticaliste, sur les méthodes pédagogiques notamment.

Lire la suite

Lire aussi : 15 mesures urgentes pour la direction d'école



Vadémécum « Le pilotage des classes dédoublées 100% de réussite en CP et CE1 » : un empilement de prescriptions verticales

Le vadémécum de « pilotage » vise à contrôler les pratiques de tous les acteurs de l'éducation prioritaire.

Dérogeant aux cadres réglementaires (référentiel de l'EP ou référentiel de compétences des directions d'école), il vise à encadrer les pratiques enseignantes et réduire les acquisitions des élèves à des compétences de bas niveau, sans aucune ambition culturelle pour les élèves de l'EP.

Ce document de fort cadrage institutionnel réduit le métier enseignant à des tâches d'exécutants et renonce à la réduction des inégalités scolaires.

Réunion d'information syndicale, spéciale Education Prioritaire, mercredi 27 novembre à 9 h

Lire l'analyse complète du SNUipp-FSU



Formation commune ATSEM et PE

3 actions de formation le mercredi matin auront lieu notamment pour les 7 circons de Nice. Le SNUipp-FSU a contacté l'IA.
Qu'on se le dise: la participation est à défalquer des concertations pédagogiques.



Organisation des 108 heures et notamment mise en place du Plan Villani

Le SNUipp-FSU écrit à l'IA

Monsieur l'Inspecteur d'Académie,

Nous avons l'honneur d'attirer votre attention sur l'organisation et la mise en place des formations dans les circonscriptions et en particulier celles en lien avec le Plan Villani-Torossian.

La charge de travail et l'accumulation des réunions imposent un rythme très lourd à nos collègues, enseignants comme formateurs.

Lire le courrier ici



Souffrance à l'école, ne restez pas isolé.e —> ayez le réflexe CHSCT :

Notre dossier ici

"Dans la perspective de demander la tenue d'un CHSCTD extraordinaire sur la dégradation des conditions de travail, la perte de sens de notre métier, les injonctions trop nombreuses, la surcharge de travail, le manque de soutien de la hiérarchie, la gestion des élèves perturbateurs..."

Il est nécessaire de remplir vos registres Santé Sécurité au Travail (RSST),
d'envoyer la copie à votre assistant de prévention

en mettant en copie le SNUipp-FSU: snu06@snuipp.fr

et la secrétaire départementale du CHSCTD06: secretaire-chsctd06@ac-nice.fr

Le guide du Ministère ici



Indemnisation postes fractionnés : NOUVEAU cette année

les collègues concernés feront leur demande sur Chorus DT, accessible par Esterel.

Le service de l'IA en charge de ce dossier leur adressera sous peu les consignes ainsi qu'un guide de saisie.

QUI EST INDEMNISE-E ?

Les collègues complétant leur service dans une ou plusieurs écoles situées dans une commune située en dehors ET non limitrophe de la commune de leur résidence administrative ET de leur résidence familiale.

Leur résidence administrative correspond à la commune d'implantation de l'établissement dans lequel ils assurent la plus grande part de leurs obligations de service, ou à la commune d'implantation de rattachement administratif lorsqu'ils exercent à parts égales dans les écoles.

Si vous avez des doutes ou une question n'hésitez pas à nous contacter (snu06@snuipp.fr).



Inscriptions sur la liste d'aptitude aux fonctions de directeur - rentrée scolaire 2020

Candidature à retourner à l'IEN pour le 4 NOVEMBRE dernier délai
+ à : ia06-dipe2@ac-nice.fr

COPIE au SNUipp-FSU

- Commissions d'entretien prévues les mercredis 27 novembre et 11 décembre 2019

- **ATTENTION** : les collègues qui assurent un **interim à l'année** doivent demander leur inscription sur la liste d'aptitude de direction obligatoirement. Ils seront exemptés d'entretien et inscrits sur la liste d'aptitude directement si avis favorable de l'IEN.

- **Attention**: les collègues dont l'inscription sur la liste d'aptitude prend fin au 31/08/2020 et n'ayant pas exercé les fonctions de directeurs au moins 3 ans dans leur carrière doivent renouveler leur demande d'inscription et repasser l'entretien.

- **Condition d'ancienneté** pour postuler à une inscription sur la liste d'aptitude : elle est de 2 ans et est appréciée au 1er septembre 2020.

Pour les collègues nommés par intérim de direction à compter du 1er septembre 2019 pour la totalité de l'année scolaire, cette condition d'ancienneté mentionnée ci-dessus n'est pas exigée.

Tout est ICI



MERCREDI 6 NOVEMBRE - 13h30.

- Comme chaque année, le SNUipp-FSU propose une **REUNION** spécifique pour aider les collègues à la préparation de l'entretien au siège du SNUipp-FSU.
OUVERTE à TOUTES et TOUS

- Comme chaque année aussi, le SNUipp-FSU publiera bientôt un **livret d'aide à l'entretien direction d'école**, actualisé en fonction des nouveautés : il sera remis à l'occasion de la réunion.



Et ils sont où les 300 euros ?

Le ministre a annoncé son intention d'ouvrir des discussions sur le sujet des rémunérations des personnels en lien avec la réforme des retraites. Pour le SNUipp-FSU, il y a urgence. Il propose de commencer par réclamer au ministre les 300€ par mois dont il était tant question dans les médias.

Un chèque de 300 €, mais par mois, ce serait déjà un premier geste à faire pour tenter de rattraper le décalage salarial de 21% avec les autres enseignantes et enseignants européens au bout de 15 années de carrière. Un geste que le SNUipp propose de faire à l'aide du modèle de chèque à renvoyer, pour que le ministère n'ait plus qu'à signer.

Car après des mois de paroles en l'air et de promesses sans lendemain, il est temps de passer aux actes.

Qu'a fait ce gouvernement jusqu'alors, à part geler la valeur du point d'indice, retarder le calendrier d'application des mesures de carrières de PPCR et se répandre dans les médias pour parler d'une revalorisation qui ne vient pas ?

Quant à laisser entendre que pour gagner plus il faudrait travailler plus, c'est ignorer que les enseignantes et les enseignants des écoles font 44h semaine en moyenne*, ont 150 heures d'enseignement en plus que leurs homologues de 23 autres pays européens, ont des vacances qui se situent dans la moyenne des autres, dont 20 jours sont travaillés*.

Malgré les sous-entendus une fois de plus désobligeants sur les enseignantes et les enseignants, les faits résistent.

Pour exemple, le salaire mensuel moyen au bout de 15 années d'exercice est de 2 304 € net pour une ou un professeur des écoles, quand il est de 3 513 € pour un ou une lieutenant de police. Toutes les deux sont pourtant des professions intermédiaires de catégorie A.

*source DEPP

Ainsi, réclamer 300 €, ce n'est pas de trop, je signe !



Enseigner à l'étranger

[toutes les infos ici](#)



SNUipp FSU Alpes Maritimes sur Facebook



CALCULEZ votre retraite:

<http://www.snuipp.fr/Calculez-votre-retraite,10078>

PROLONGER SON ACTIVITÉ APRÈS LA LIMITE D'ÂGE : ATTENTION !

Pour les ex-instituts devenus PE (avec au moins 15 ans de service d'instituteurs, conserver "le bénéfice de la limite d'âge"(60 à 62 ans selon la date de naissance) des actifs pour le calcul de leur pension est important. En cas de carrière incomplète et donc de possible décote, cela permet de bénéficier de l'âge d'annulation de la décote des actifs et non de celui des sédentaires, ce qui est plus avantageux.

Il faut formuler sa demande auprès de l'IA au moins 6 mois avant d'atteindre la limite d'âge.

Lire la suite et modèle de lettre

SNUipp-Fsu 06 : <http://06.snuipp.fr>

Mail : snu06@snuipp.fr

Adresse : 34 avenue du docteur Ménard 06 000 Nice

Tél : 04 92 00 02 00

SNUipp National : <http://www.snuipp.fr>

Pour ne plus recevoir de mails de cette liste , cliquez sur le lien ci-dessous et saisissez votre adresse e-mail : http://list.snuipp.fr/cgi-bin/mailman/listinfo/snu06_infos